

Note aux clubs Pour les compétitions régionales et promotionnelles

- Rappel sur la tenue Vestimentaire : (cf. réglementation FFC en complément)

La tenue d'un pilote, dès qu'il roule sur la piste, comporte obligatoirement le port :

- d'un maillot manches longues recouvrant les poignets.
Attention depuis 2014, seuls les pilotes ayant un numéro UCI permanent sont autorisés à avoir le numéro inscrit dans le dos. Donc pour les pilotes qui ne sont pas élites, seuls les nom et prénom peuvent être inscrits.
- Les protections (type « dainesse ») ne sont pas considérées comme un maillot.
- Des gants couvrants les doigts en totalité.
- Un pantalon long spécial bmx ou jean. Le pantalon de jogging est interdit.
- Des chaussettes couvrant les chevilles.
- Un casque intégral monocoque réglementaire, **attaché et ajusté**.
- Les caméras sont interdites pour les manches de qualifications et les phases finales.
Les fixations en métal pour fixer les caméras sont interdites ; le ruban adhésif et le velcro sont permis.

- Rappel sur l'équipement du BMX : (cf. réglementation FFC en complément)

- Les plaques sont obligatoires sur toutes les épreuves.
Elles doivent être fixées solidement sans qu'aucun accessoire ne vienne nuire à leur lisibilité.
La plaque frontale doit porter les éléments suivants :
 - 1 carré autocollant de 100 mm minimum de côté
 - Les chiffres d'une hauteur de 80 mm minimum et d'une police normalisée : Arial black avec épaisseur du trait de 8 mm minimum et la lettre de 40 mm minimum de hauteur.
 - Les hommes ont le fond jaune et les chiffres noirs, les femmes ont le fond bleu et les chiffres blancs et les cruisers ont le fond rouge et les chiffres blancs
- La double plaque latérale doit porter les éléments suivants :
- sur chaque face de couleur blanche, les chiffres de couleur noire, d'une hauteur de 80 mm minimum avec épaisseur du trait de 8 mm minimum
 - éventuellement la lettre de 40 mm minimum de hauteur.

Attention, aucun autocollant ou aucune surcharge ne doit empiéter sur la surface du carré de 100 mm de côté.

- Le guidon ne doit présenter aucun danger. Il doit être bouché solidement à ses extrémités. Il doit être renforcé de poignets, et avoir une largeur maximum de 74 cm.
- La faine de frein arrière doit être plaquée contre le cadre et passée derrière la plaque de cadre de façon à ne pas gêner la lisibilité.
Les leviers de freins doivent avoir une boule à leur extrémité.
Les embouts des câbles doivent avoir une protection.

- Homologation de pistes

- Nous rappelons qu'il est obligatoire d'homologuer les pistes à chaque fois que des travaux sont réalisés. Ceci est valable même pour les entraînements.
- Pour le Poitou-Charentes, les homologateurs sont Anne Rougié et Arnaud Bonhomme ; il est conseillé d'homologuer les pistes au minimum 2 mois avant les courses afin d'avoir le temps de faire des travaux si besoin.
- Merci de prévoir à l'avance votre prise de RDV avec les homologateurs car ils ne sont pas toujours disponibles du fait de leur travail.
- un dossier d'homologation doit être à la disposition du président de jury le jour de la compétition.

- Secouristes

- Attention, en ce qui concerne les postes de secours, Il est obligatoire que les secouristes appartiennent à une association ou un organisme déclaré en préfecture.
- Il est demandé à chaque club organisateur de faire parvenir à la commission régionale BMX minimum 8 jours avant la date de la compétition une attestation des secouristes ou la copie de la convention.